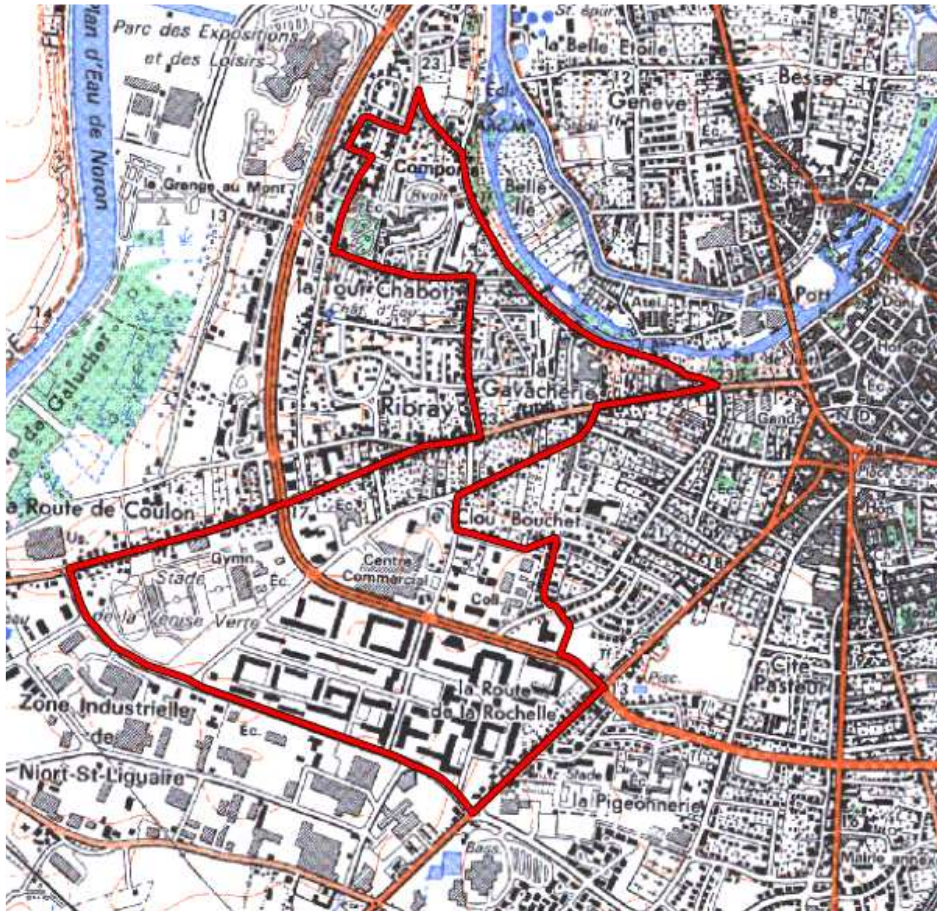


Annexe à la délibération sur l'exonération de CFE

Quartiers Prioritaires Tour Chabot, Gavacherie, Clou Bouchet. PERIMETRE DU QUARTIER
Deux Sèvres (79) Commune : Niort. 5403020 n° d'ordre : 547



Quartiers Prioritaires Tour Chabot, Gavacherie, Clou Bouchet. PERIMETRE RUE PAR RUE

- Rue de Comporté : du n°37 à la parcelle BE 66
- Rue du Bas Sablonnier : de la parcelle BH 614 au n°1
- Rue de Ribray : du n°46 au n°112
- Rue des Equarts : du n°4 au n°96
- Rue de Pierre : n°10 (parcelle DP 116, DP 102, DP 64)
- Rue Jean Zay : de la parcelle DR 600 au n°1
- Rue Jean de la Fontaine : du n°35 au n°1
- Rue du Clou Bouchet : n°147 (= parcelles DN 213, DN 239, DN 240, DN 241, DN 242)
- Boulevard de l'Atlantique : parcelle DN 287
- Avenue de la Rochelle du n°164 à la parcelle DN 141
- Rue Henri Sellier : de la parcelle DN 141 à la parcelle EE 128
- Avenue de la Venise Verte : du n°133 au n°1
- Rue de Ribray : du n°241 au n°203
- Rue de la Gavacherie : du n°1 à la parcelle BH 543
- Rue de la Tour Chabot : du n°10 à la parcelle BE 217
- Rue Maurice Chevalier : parcelles BE 217, BE 255, BE 256, BE 252, BE 253, BE 254, parcelles BE 249, BE 250, BE 251
- Rue Marcel Cerdan : parcelles BE 252, BE 253, BE 254 (= rue Maurice Chevalier, côté pair pour partie)
- Rue Edouard Belin : parcelle BE 169 à la parcelle BE 238 (= 37 rue de Comporté)
- (Rue de Comporté : du n°37 à la parcelle BE 66)

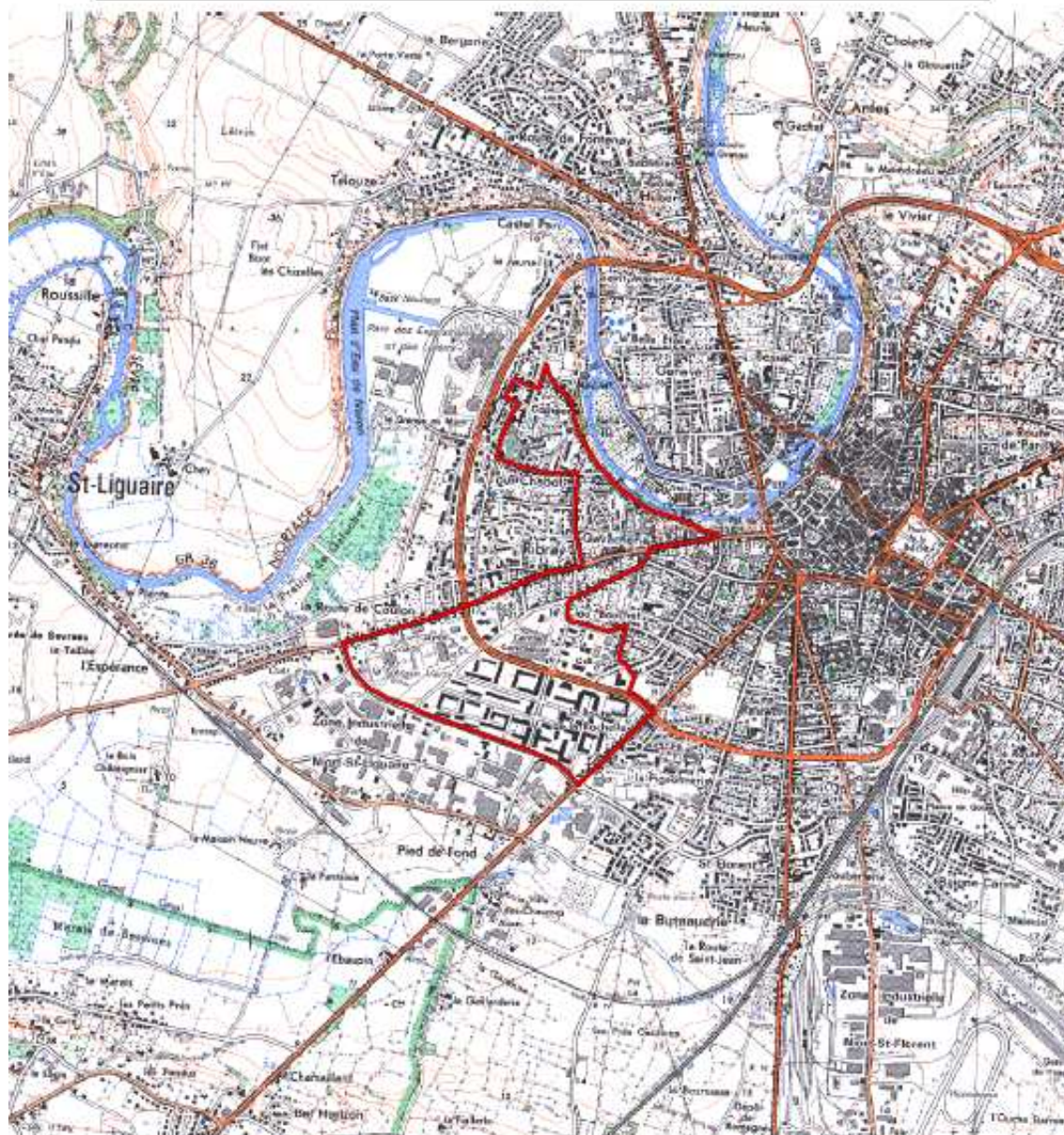
Annexe à la délibération sur l'exonération de CFE

Quartiers Prioritaires Tour Chabot, Gavacherie, Clou Bouchet. CARTE DES QUARTIERS PRIORITAIRES

DELEGATION INTERMINISTERIELLE A LA VILLE
ET AU DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN
194, avenue du Président Wilson
93217 SAINT DENIS LA PLADNE CEDEX

1^{er} Janvier
1997

<p>ZRU Carte au 1/25000 visée à l'article 1 du décret n° 96-1157 du 26 Décembre 1996</p>	<p>Poitou Charentes 54 Deux Sèvres (79) Commune : Niort. ZRU: Tour Chabot, Gavacherie, Clou Bouchet. N° INSEE: 5403020 N° d'ordre : 547</p>
---	--



La zone concernée est délimitée par un trait de couleur rouge.
Les documents relatifs aux délimitations rue par rue sont annexés à la présente carte.

(c) IGN 1/25000 Carte(s) : 1528E (85)